

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 17 juillet 2018 à 20 heures

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents : Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Michel BOUDON

### Ordre du jour

- Budget principal : décision modificative n°1/2018.
- Budget service eau et assainissement : décision modificative n°1/2018.
- Urbanisme - transfert de compétences : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux.
- Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade : signature du marché.
- Réfection de la voie communale du village de la Sauvetat : signature du marché.
- Aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD65 : suite à donner.
- Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal.
- Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).
- Section de Laborie - vente d'une parcelle au profit de Mme Marie-France BRUNEL : décision suite à la consultation des électeurs.
- Section de Montgros : régularisation suite à l'attribution des biens de section à vocation agricole du 2 mai 2018
- Éclairage public à Montgros
- Questions diverses

*Avant de commencer la réunion, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :*

- Création d'une route forestière : signature du marché

*Le conseil accepte de modifier l'ordre du jour.*

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 2 mai 2018.*

➤ **Budget principal : décision modificative n°1/2018**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	21195.00	
2151 - 39	Réseaux de voirie	-21195.00	
1323 - 22	Subv. non transf. Départements		4500.00
1641 - 22	Emprunts en euros		-4500.00
2031 (041)	Frais d'études		21195.00
2151 - 39	Réseaux de voirie		-21195.00
1312 - 39	Subv. transf. Régions		-95647.00
1322 - 39	Subv. non transf. Régions		95647.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1/2018 du budget principal de la commune.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget service eau et assainissement : décision modificative n°1/2018.**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	-50.00	
6688	Autre	50.00	

*Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1/2018 du budget du service eau et assainissement de la commune.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Urbanisme - transfert de compétences : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie le 24 mai 2018 afin d'évaluer les transferts de charges liés à la compétence urbanisme. Un rapport a été rédigé.

Le maire fait savoir qu'il convient que chaque commune membre délibère et propose au conseil d'approuver les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 24 mai 2018.

**Le conseil municipal approuve les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 24 mai 2018.**

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux.**

Le maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques) et du TIPI.

**Le conseil accepte de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des produits communaux.**

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade : signature du marché.**

Il est rappelé que dans le cadre de la réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable du village de Cabrillade, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise SOULENQ.

**Le conseil municipal :**

- **Attribue le marché à l'entreprise SOULENQ de Mur-de-Barrez,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché pour un montant de 27 750.00 € HT.**

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Réfection de la voie communale du village de la Sauvetat : signature du marché.**

Il est rappelé que dans le cadre de la réfection de la voie communale du village de la Sauvetat, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise MARQUET.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **Attribue le marché à l'entreprise MARQUET 15100 SAINT-FLOUR,**

*- Autorise le Maire à signer ce marché pour un montant de 109 065 € HT.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD65 : suite à donner.**

Le maire fait savoir que le conseil départemental à attribuer une subvention de 4 500 € au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité au carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD65.

Il fait savoir que M. Jean-Noël COUMOUL propriétaire de la parcelle touchée par cet aménagement serait favorable pour la céder à la commune en échange de la parcelle B500 appartenant aux habitants de Laborie.

Il sollicite le conseil afin de savoir quelle suite il pense donner au projet.

*Le conseil prend note de la demande de M. COUMOUL tout en sachant que l'échange n'est pas possible car cette parcelle est un bien de la section de Laborie, par contre il n'est pas opposé à la vente de la parcelle B 500 si après consultation des membres de la section, la majorité des électeurs y est favorable.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal.**

Le maire fait savoir que dans le cadre du recensement de la population il y aurait lieu de désigner un coordonnateur communal chargé d'encadrer les opérations de recensement.

*Le conseil municipal décide de désigner Mme Jeanine BOUYSSOU, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).**

Afin d'être en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), il y a lieu de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le maire fait savoir que le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I a désigné son Président Jean-Pierre MARTIN en tant que Délégué à la Protection des Données et propose la mise à disposition de ce dernier auprès des collectivités adhérentes au Syndicat.

Le maire propose donc au conseil de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I et de l'autoriser à signer la convention de mutualisation.

*Le conseil municipal, décide :*

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Section de Laborie - vente d'une parcelle au profit de Mme Marie-France BRUNEL : décision suite à la consultation des électeurs.**

**M. Thierry BRUNEL quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.**

Le résultat des avis émis par les électeurs de la section de Laborie faisant apparaître que la majorité des électeurs se sont prononcés favorablement sur le projet de vente de la parcelle cadastrée B 465 à Mme Marie-France BRUNEL, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales doit à nouveau délibérer.

*Le maire demande invite le conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet.*

***Le conseil municipal :***

- ***Se prononce définitivement pour la cession de la totalité de la parcelle B n° 465 à Mme Marie-France BRUNEL,***
- ***Rappelle que le prix de vente sera de 3 € le m<sup>2</sup> soit 1 794 €,***
- ***Rappelle que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.***
- ***Autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir.***

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Section de Montgros : régularisation suite à l'attribution des biens de section à vocation agricole du 2 mai 2018**

Par délibération du 2 mai 2018 le conseil municipal de Lieutadès a décidé de donner droit aux demandes déposées par M. BOUDOU David et le GAEC CAYREL qui souhaitent se voir attribuer l'exploitation des terres agricoles appartenant à la section de Montgros, suite au départ à la retraite de M. Adrien RAYNAL.

Or les services de la Sous-Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité demandent au conseil municipal de retirer cette délibération, ou d'en préciser en amont les contraintes en adoptant un règlement d'attribution, définissant la notion d'exploitant, les conditions d'exploitation, la notion d'hivernage et précisant le mode d'exploitation, la nature du contrat, sa durée et son prix.

**Messieurs Laurent CAYREL, Michel BOUDON et Robert BOUDON quittent la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.**

***Le conseil est d'accord pour retirer la délibération prise le 2 mai dernier et d'en refaire une nouvelle en reprenant les critères d'attribution en référence à la délibération n°2015-32 du 13 octobre 2015.***

*(Pour : 5 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

**Le quorum n'étant pas atteint au moment de la mise en discussion de cette affaire la décision prise n'est pas valide.**

➤ **Éclairage public à Montgros**

En raison de la modification du projet demandée par la mairie, le devis pour l'éclairage public de Montgros a été actualisé, le montant total s'élève à 1 219.15 € HT, au lieu de 1 168.83 € HT. Ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 609.58 €.

Ce fonds de concours entrera dans l'assiette du calcul de la contribution, en application des règles du syndicat.

*Le conseil municipal est invité :*

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- à autoriser le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

*Le conseil décide de demander au syndicat de réaliser une étude afin de connaître le coût des travaux si ces derniers étaient réalisés en souterrain et non en aérien.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Création d'une route forestière : signature du marché**

**Messieurs Michel BOUDON et Robert BOUDON quittent la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.**

**Mme Monique DELFAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe prend la présidence.**

Il est rappelé que dans le cadre de la création d'une route forestière, une consultation d'entreprises a été lancée.

L'évaluation des travaux était de 110 153 € HT sur laquelle les entreprises étaient invitées à consentir soit un rabais soit une hausse ;

Les résultats de la consultation sont les suivants :

ENTREPRISES	RABAIS	HAUSSE	MONTANT HT DE L'OFFRE
SAS Jean SOULENQ et Fils	40.00 %		66 091.80
Ets CHADELAT Gilles	18.50 %		89 775.10
ENTREPRISE MARQUET SAS	15.00 %		93 630.48
BRUN et Fils TP	6.60 %		102 882.90
SAS CASTEL			110 153.00
SA TPA			110 153.00

*La 1<sup>ère</sup> adjointe sollicite le conseil municipal pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise SOULENQ de Mur-de-Barrez, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.*

*Le conseil municipal :*

- *Attribue le marché à l'entreprise SOULENQ de Mur-de-Barrez,*
- *Autorise le maire à signer ce marché pour un montant de 66 091.80 € HT.*

*(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Questions diverses

- Suite à la demande de location de la salle polyvalente par M. Cyrille COUMOUL, il est décidé lors d'un prochain conseil d'en fixer le loyer et d'établir un règlement.
- Les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau des villages de Laborie et Succaud étant terminés il est décidé de fixer lors d'une prochaine séance le prix à répercuter auprès des utilisateurs, des nouveaux branchements réalisés sur la conduite.
- Lecture de la lettre de M. Pierre BIRON qui renouvelle sa demande pour l'élargissement du chemin qui mène à sa parcelle A 594. Le conseil est favorable à cet élargissement si les riverains sont d'accord pour donner les murs.
- Lecture de la lettre de la MAGE attirant l'attention de la commune sur des dysfonctionnements de la station d'épuration du Bourg et qui préconise de faire réaliser un diagnostic complet du système d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE  
(Absent)

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE  
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT  
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL